

Compte rendu de la séance du 9 avril 2021

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14 + 1 pouvoir
Votants : 15

Date de la Convocation : 01/04/2021
Date d'affichage : 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 20 Heures 00,
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Simonet, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, JAUNARD Florence, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, BURTIN Thomas, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, GUILLEMAUD Jordan, JACQUET Orian, JUVANON Christophe.

Étaient Absents Excusés : MAUGUIN Paul-Antoine a donné pouvoir à BURTIN Thomas.

1) Election d'un(e) secrétaire de séance

Christine LAPALUS-LECOFFRE est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 23 février 2021.

3) Délibération n°8 : Vote du Compte de Gestion 2020

Le compte de gestion est un document établi par le Receveur qui certifie l'exécution budgétaire se rapportant à l'exercice et qui présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

A l'appui de ce document, le Conseil Municipal est invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du budget principal dont en voici la synthèse :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	391 747.76 €	178 081.21	
Recettes	406 265.61 €	226 785.60 €	
Résultat de l'exercice 2020	14 517.85 €	48 704.39 €	63 222.24 €
Résultats antérieurs	104 881.71 €	-28 048.06 €	
Résultat de clôture 2020	119 399.56 €	20 656.33 €	140 055.89 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du trésorier principal, pour l'année 2020,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget principal comme présenté ci-dessus et conformément à l'état joint en annexe.

4) Délibération n°9 : Vote du Compte Administratif 2020

Le compte administratif fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Rappelons également, que le compte administratif tient compte des différents stades budgétaires (budget primitif et décisions modificatives) élaborés à partir des orientations budgétaires débattues au préalable.

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections (fonctionnement et investissement) qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31, L. 5211-36 et D. 2342-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance, et être remplacé par un membre du Conseil Municipal élu à cet effet,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Christophe JUVANON informe l'assemblée qu'il ne prend pas part au vote.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix POUR :

DECIDE d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	391 747.76 €	178 081.21 €	
Recettes	406 265.61 €	226 785.60 €	
Résultat de l'exercice 2020	14 517.85 €	48 704.39 €	63 222.24 €

5) Délibération n°10 : Vote de l'affectation du résultat fonctionnement 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 avec un excédent de fonctionnement de 119 399.56 €. Cette somme sera affectée sur le budget 2021 en recette de fonctionnement à la ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

6) Délibération n°11 : Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif par Madame Sandrine HERNANDEZ, 1^{ère} adjointe en charge des Finances et Monsieur Eric FAURE, Maire, et après en avoir délibéré avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le budget 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 512 288 €

- Section Investissement : 301 482 €

7) Délibération n°12 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2021.

Aussi, Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des taxes foncières bâties et non bâties de l'année 2020.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2021, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 270 229 euros.

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2021 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Considérant que le projet de budget communal relatif à l'exercice 2021 nécessite un produit fiscal de 270 229 euros ;

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

– de **FIXER** ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2021, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	-	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.34 % pour la commune (20.08 % pour le département soit 37.42 % au total)	37.42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.92 %	36.92 %

– de **DONNER** pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;

– d'**INDIQUER** que le produit fiscal attendu pour l'année 2021 est donc de 270 229 euros ;

8) Délibération n°13 : Renouvellement des rythmes scolaires

Le Maire fait part à l'assemblée qu'un courrier a été reçu de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) concernant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021.

Il rappelle que l'école de Berzé-la-Ville fonctionne sur 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. La question a été soumise lors du conseil d'école du 2 mars 2021, qui a voté favorablement pour la reconduction de la semaine scolaire à 4 jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours pour la rentrée de septembre 2021.

9) Délibération n°14 : Conseil Départemental – Renouvellement convention RSA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune, en 2020, était signataire d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de se positionner sur le renouvellement ou non de ce partenariat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le projet de convention du RSA
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

10) Délibération n°15 : MBA – Adoption du rapport de la CLECT sur le SDIS

Le transfert de la compétence « *versement des contributions des communes membres au SDIS* » à Mâconnais Beaujolais Agglomération a eu lieu le 1^{er} janvier 2021.

Il a fait l'objet d'une évaluation des charges supportées initialement par les communes et transférées à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée des représentants des communes membres, s'est réunie le 25 février 2021 et a adopté le rapport joint en annexe. L'évaluation des charges de cette compétence a été réalisée selon la procédure de droit commun pour une application au 1^{er} janvier 2021.

Le montant ainsi retenu par la CLECT et qui sera prélevé sur les attributions de compensation de la commune est :

Commune	Contribution SDIS Valeur 2020 en €	Montant mensuel en €
BERZE LA VILLE	19 113,00	1 592,75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » transférée au 1^{er} janvier 2021 à MBA.

11) MBA rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

En application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la Chambre régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne-Franche-Comté a transmis le rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de Mâconnais Beaujolais Agglomération concernant les exercices 2017 et suivants.

Ce rapport a été notifié par la CRC au président de MBA qui l'a présenté à son assemblée délibérante. L'article L.243-8 mentionné ci-dessus prévoit que : « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes-membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Le Maire présente un résumé du rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de Mâconnais Beaujolais Agglomération et ouvre le débat.

12) Informations diverses

Bibliothèque : Florie BONNIEL demande si le prêt de livres peut se faire aux personnes qui n'habitent pas la commune. Le maire indique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ainsi que la présentation du rapport d'activité de la bibliothèque. Il a été aussi demandé, si possible, une revalorisation du budget versé par la Mairie pour l'achat de livres qui est actuellement de 500 €.

Personnel communal : Jacky FUET est en retraite depuis le 01/04/21, un article est paru dans le JSL à cet effet. La municipalité a offert un cadeau en remerciement des nombreuses années passées au sein de la commune en tant qu'agent technique. Il est actuellement remplacé par Romain GERAUD, en CDD à temps complet jusqu'à fin août. Romain aide aussi à la surveillance de la garderie périscolaire du soir.

Ecole : elle est fermée suite aux annonces gouvernementales en raison de la COVID-19, du 6 au 9 avril 2021.

Conseil d'école : il a eu lieu en visioconférence le 2 mars dernier. Il a été évoqué les projets pédagogiques, les effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2021, l'annulation du cycle piscine pour les primaires, des petits travaux de peinture à terminer, du matériel à remplacer et des aménagements dans une salle de classe à prévoir durant l'été.

MBA : Le conseil communautaire a eu lieu le 08/04/21 avec plusieurs thèmes à l'ordre du jour dont le vote des documents budgétaires.

Site Internet de la commune : la commission « Communication - Tourisme - Bulletin municipal » a modernisé le site Internet. Sophie SALL et Florence JAUNARD l'ont présenté aux membres du conseil sur vidéoprojecteur.

13) Tour de table

- Thomas BURTIN : la randonnée pédestre du Sou des Ecoles prévue le 25/04/21 sera sûrement reportée en raison de la crise sanitaire.
- Orian JACQUET : il y a des problèmes de réseau Internet au hameau du Perret. L'association L'Echo Loc a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de l'appel à projet 2021 « Jardins partagés et collectifs ».
- Jordan GUILLEMAUD : il souhaite savoir où en est la fuite d'eau au hameau des Furtins. Le Maire lui répond qu'un agent de SUEZ est intervenu et qu'il a constaté que la ventouse était fuyarde, elle sera remplacée prochainement. En attendant, l'agent a coupé l'eau.
- Christophe JUVANON : un projet de lotissement est en cours au lieu-dit L'Echalier. Deux murs de soutènement sont à refaire, l'un Rue des Vignes et l'autre au bas du hameau du Vernay. Des habitants de la Malterie auraient aimé être consultés sur le nouvel emplacement des bacs à ordures ménagères. Le recours d'une famille auprès du tribunal administratif contre la commune de Berzé-la-Ville a été rejeté par le rapporteur public. La décision finale est attendue pour fin avril 2021.

- Gilles GALLAND : l'antenne située au lieu-dit Le Charnay sera raccordée courant avril par le fournisseur FREE. La numérotation des rues au hameau des Furtins pose quelques problèmes. Un projet de courrier à destination du Conseil Département est en cours de réalisation concernant la vitesse excessive sur la route départementale à Château Chardon
- Sandrine HERNANDEZ : elle propose de réunir prochainement la commission « Cimetière » afin de faire un point sur l'état des tombes et de l'ossuaire. Elle indique que l'inhumation de Monsieur PAUBEL Roger a eu lieu jeudi 8 avril au cimetière communal.
- Christine LAPALUS-LECOFFRE : une réunion de l'ADMR a eu lieu le 06/04/21 dans laquelle, il a été évoqué des problèmes de recrutements, 4 personnes ont été embauchées, beaucoup d'heures n'ont pas pu être faites chez les personnes lors du précédent trimestre. L'ADMR a un projet de changement de ses locaux et le maire de La Roche Vineuse a proposé comme local l'ancien bureau de poste.

La séance est levée à 22h50.